

Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois – Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne – Saint-Mandé–Saint-Maur-des-Fossés–Saint-Maurice–Villiers-sur-Marne–Vincennes–

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL Paris Est Marne & Bois EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 6 AVRIL 2021 SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO

DC 2021-38

OBJET : Convention de partenariat entre Paris Est Marne & Bois et le Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Val de Marne (CDAD 94)

Membres en exercice	90
Présents titulaires	80
Ne prend pas part au vote	1
Représentés	7
Absents	3

Votants	86
Abstention	0
Suffrages exprimés	86
Pour	86
Contre	0

Présents:

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacqueline BENHAMED, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvain BERRIOS, Thomas BERRUEZO, Eveline BESNARD, Valérie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Adrien CAILLEREZ, Christian CAMBON, Rodolphe CAMBRESY, Olivier CAPITANIO, Geneviève CARPE, Agnès CARPENTIER, Gilles CARREZ, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Emmanuel CHAMPETIER, Sylvie CHARDIN, Pierre CHARDON, Florence CROCHETON, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Olivier DOSNE, Philippe DUBUS, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Téo FAURE, Delphine FENASSE, Dorine FUMEE, Benoît GAILHAC, Bernard GAUDIERE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Hervé GICQUEL, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Delphine HERBERT, Michel HERBILLON, Catherine HERVE, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Anne KLOPP, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Marie-Hélène MAGNE, Bénédicte MARETHEU, Céline MARTIN, Jacques J.P. MARTIN, Pierre MIROUDOT, Pascale MOORTGAT, Déborah MUNZER, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Pierre PELLÉ, Philippe PEREIRA, Karine PEREZ, Catherine PRIMEVERT, Florentine RAFFARD, Germain ROESCH, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Igor SEMO, Aurore THIROUX, Virginie TOLLARD, Céline VERCELLONI, Yann VIGUIE, Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN, Julien WEIL.

Représentés:

Stéphane CHAULIEU représenté par Thierry BARNOYER, Véronique CHEVILLARD représentée par Rodolphe CAMBRESY, Carole DRAI représentée par Sylvain BERRIOS, Brigitte GAUVAIN représentée par Annick VOISIN, Pierre LEBEAU représenté par Charlotte LIBERT-ALBANEL, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET représentée par Anne KLOPP, Marc MEDINA représenté par Eveline BESNARD.

Absents:

Christian FAUTRE, Nassim LACHELACHE, Laurent LAFON.

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 06 AVRIL 2021

OBJET : Convention de partenariat entre Paris Est Marne & Bois et le Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Val de Marne (CDAD 94)

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2252-1 et L.2252-2 relatifs aux garanties d'emprunts, L.5111-4, L.5211-1 et suivants relatifs aux établissements publics de coopération intercommunale, L.5219-2 et suivants relatifs aux établissements publics de coopération intercommunale et aux établissements publics territoriaux ;

VU l'engagement du Territoire dans l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que dans la lutte contre les violences faites aux femmes ;

VU que les communes du Territoire sont très fortement investies et travaillent en étroite collaboration sur ces sujets ;

VU la réunion de travail et les échanges réguliers avec le Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Val-de-Marne ;

VU le budget de l'exercice 2021;

CONSIDERANT qu'une convention de partenariat permettrait notamment de développer un certain nombre d'actions décrites dans la convention jointe pour l'ensemble des communes du Territoire (permanences, accompagnements divers, communication d'informations).;

CONSIDERANT l'interêt pour Paris Est Marne & Bois de s'engager dans un partenariat avec le Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Val-de-Marne ;

VU l'avis de la commission urbanisme, aménagement, habitat et politique de la ville du 30/03/2021;

DELIBERE

ARTICLE 1:

ACCORDE une subvention de 10 000 euros au Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Val-de-Marne pour l'année 2021.

ARTICLE 2:

PRECISE que la dépense correspondante sera imputée sur un crédit ouvert au budget de l'exercice 2021.

ARTICLE 3:

AUTORISE Monsieur le Président du Territoire à signer la convention de partenariat et tout autre document s'y rapportant.

Accusé de réception en préfecture de partenariat et tout autre

Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20210406-DC2021-38-DE Date de télétransmission : 12/04/2021 Date de réception préfecture : 12/04/2021

ARTICLE 4:

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le est exécutoire à la date du en application des articles L.5211-1 et L.2131-1 du C.G.C.T. Champigny-sur-Marne, le